

ZONE D'INTERVENTION & FONCTIONNEMENT

Le service intervient sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Il est ouvert principalement sur la période « année scolaire ».

MISSIONS du CTRDV, partenaire régulier des SAAAIS de la région Rhône Alpes

A. Bilan conseil et expertises

Sans formalité et sans engagement les familles ou les services spécialisés peuvent en faire la demande : aide en diagnostic, conseil pour l'orientation, préconisation (compensation du handicap, adaptation matérielle et logistique)

B. Equipe mobile régionale

C. Production de documents adaptés

- Reprographie (reproduction en grands caractères)
- Transcription (les documents en « noir » sont transcrits en braille pour les non-voyants) .Prêts d'ouvrage

Les demandes d'intervention (points B et C) sont faites obligatoirement par le SAFEP-SAAAIS 38.

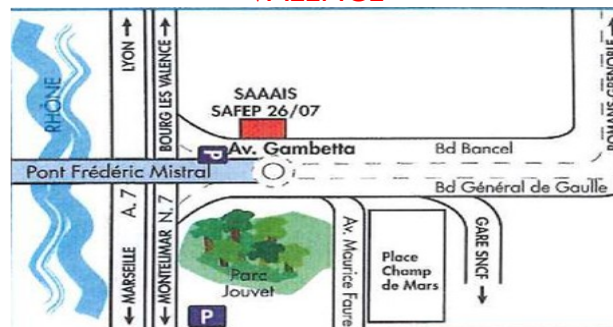
D. Organisation de journées interprofessionnelles SAFEP-SAAAIS Rhône Alpes.

CTR DV- Tél accueil : 04 37 43 38 28.

accueil@ctrdv.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

VALENCE



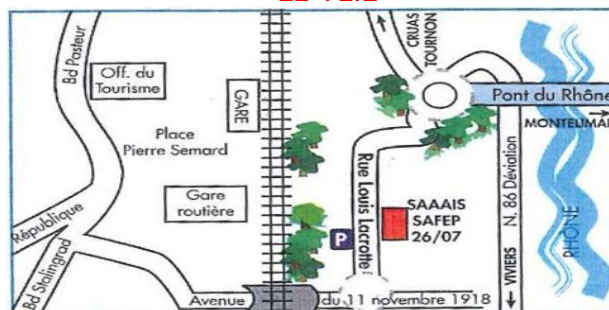
25 avenue Gambetta 26000 VALENCE

Tél: 04 75 58 87 02

fax 04 75 59 82 24

Courriel: saais.26-07@wanadoo.fr

LE TEIL



6 rue Louis Lacrotte 07400 LE TEIL

Tél. 04 75 50 31 85

fax 04 75 00 42 75

Courriel: saais.2607@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture du secrétariat

Valence

Les lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h00

Le vendredi de 8h30 à 12H00 .

Le Teil

Le mardi 8h30 à 12H00

Le vendredi de 8h30 à 12H00 .



Service bi-départemental

SAFEP-SAAAIS 07-26

Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce pour les enfants malvoyants et aveugles de la naissance à 3 ans et leur famille.

Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire pour les enfants et adolescents malvoyants et aveugles de 3 à 20 ans.

VOTRE CONTACT :

.....

.....

Le service s'adresse aux enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans déficients visuels avec ou sans troubles associés. Agréé en 2005 par le Préfet de Région et financé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), le SAFEP-SAAIS 07-26 est placé sous la responsabilité juridique et morale de l'Association des PEP Sud Rhône Alpes, 20 rue Jules Guesde, 26 000 VALENCE.

Tél : 04 75 41 21 88.

L'orientation vers le SAFEP-SAAIS peut être sollicitée par : les parents, la PMI, le milieu hospitalier, le médecin traitant ou spécialisé, l'institution scolaire. Suite à l'ORIENTATION réalisée par la Commission Départementale de l'Autonomie (CDA) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), l'ADMISSION est prononcée à l'issue d'une rencontre entre la famille et la direction.

DES MISSIONS

Conformément à la loi 2002-02 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

- Accompagner l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Associer et soutenir la famille dans le parcours scolaire et d'orientation de leur enfant.
- Favoriser l'inclusion sociale, préprofessionnelle et professionnelle .

UNE LOGIQUE PARTENARIALE

Le SAFEP-SAAIS 07-26 œuvre en partenariat avec :

Le réseau SARADV (Soins d'Accompagnement en Rhône-Alpes des déficients Visuels)

Les structures d'accueil de la petite enfance : crèches, haltes garderies

Les établissements et services scolaires : maternelle, primaire, secondaire et universités

Les ESMS : Ets sociaux et médico-sociaux (CAMSP, CMP, CMPP, SESSAD...)

Le secteur libéral : médecins et paramédicaux

Le sanitaire : Centres hospitaliers

Les secteurs d'apprentissage et professionnel

Les administrations : ARS(Agence Régionale de Santé) Inspection académique, Rectorat, Communes, MDPH.

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE de 19 professionnels

- Directrice
- Directrice-adjointe
- Secrétaire-comptable
- Ophtalmologiste
- Orthoptiste
- Psychologue
- Assistante sociale
- Ergothérapeute
- Psychomotricienne
- Educateur spécialisé
- Monitrice éducatrice
- Enseignant spécialisé de l'Education Nationale.

Les services généraux sont assurés par l'agent de service.

CAPACITE D'ACCUEIL

40 enfants âgés de 0 à 20 ans.

NOS ACTIONS

1/Un projet individualisé et personnalisé co-construit avec l'enfant et sa famille.

Ce projet vise à répondre aux besoins repérés et aux attentes des familles et s'oriente vers :

- Des rééducations thérapeutiques
- Des interventions en orientation, en mobilité et en vie journalière
- Un accompagnement éducatif
- Un accompagnement pédagogique spécialisé
- Des adaptations de documents (CTR DV)
- Une aide aux démarches, des droits de la personne handicapée, de la dotation de matériel spécialisé
- Le prêt conventionné de matériel spécialisé pour essai
- Un soutien psychologique ponctuel ou régulier
- Des rencontres : parents, fratrie, famille
- Des groupes par thématiques
- Des séjours

2/ Après la sortie du service

Un appui, au jeune et à sa famille en lien avec les services administratifs et sociaux compétents, dans les démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale.